



Pourquoi voter FO DGFIP LE 20 OCTOBRE ?

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière**, vous choisissez des candidat(e)s apolitiques, appartenant à une équipe confédérée, organisée à tous les niveaux, présente dans CHAQUE département, écoutée aux niveaux de la Direction Générale (syndicat national FO DGFIP), du Ministère (Fédération des Finances FO), de la Fonction Publiques (Fédération Générale des Fonctionnaires FO) et au plus haut niveau de l'État (Confédération **Force Ouvrière**).

PARCE QUE L'UNION FAIT LA FORCE.

Dans l'Aube, **Force Ouvrière** présente des listes complètes tant pour l'élection au Comité Technique Local que pour tous les grades des élections en Commissions Administratives Paritaires Locales.

PARCE QUE CHAQUE GRADE A LA MÊME IMPORTANCE.

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière**, vous choisissez des candidat(e)s qui s'appuieront sur les élus nationaux pour faire avancer chaque dossier (tant individuel pour les CAPL que collectif pour le CTL).

PARCE QUE CHACUN A LE DROIT D'ÊTRE DÉFENDU.

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière**, vous choisissez des candidat(e)s qui disposeront d'une solide formation pour vous défendre dans les Comités Techniques ou dans les Commissions Administratives Paritaires.

PARCE QUE CHACUN A DROIT A DES REPRÉSENTANTS DE QUALITÉ.

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière**, vous choisissez des candidat(e)s qui seront à votre écoute pour prendre en considération votre situation personnelle : FO DGFIP 10 est passé dans chaque service depuis le mois d'avril 2011, tant dans les grands services que dans les unités à trois personnes.

PARCE QUE CHACUN A LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU.

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière**, vous choisissez des candidat(e)s qui vous rendront compte du mandat : les compte rendu de CAPL et de CTL seront diffusés sous forme de tracts d'une part et seront disponibles sur le site FO DGFIP 10 d'autre part. Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, allez visiter ce site local, le seul pour l'Aube à contenir des informations à jour. Il n'y a pas encore de compte rendu détaillés pour les CAPL car nous n'avons par encore d'élus dans ces commissions.

PARCE QUE CHACUN A LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ.

LES REVENDICATIONS QUE FO DGFIP DEFENDRA LORS DU PROCHAIN MANDAT

FO ET LE SERVICE PUBLIC, PILIER DE LA REPUBLIQUE SOCIALE

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière**, vous choisissez de défendre un service public de qualité. Pour nous, un **service public** de qualité c'est un **service public** de proximité, **rendu avec les moyens nécessaires** à son bon fonctionnement. La logique de la Direction de fermeture des « petites unités » pour que les suppressions d'emplois soient « gérables » doit se transformer en soutien accru à ces petites unités pour leur permettre de rendre un **service public** de qualité d'une part et pour permettre aux agents qui les composent de travailler dans de bonnes conditions de travail et de ne pas se sentir abandonnés d'autre part.

De plus les **conditions de travail de tous doivent être améliorées** et l'abattement qui commence à poindre dans les services (voir compte rendu du CTPD du 28 juin dernier sur le site **FO DGFIP10**) ne doit pas se transformer en stress généralisé.

FO ET LA FONCTION PUBLIQUE DE CARRIÈRE

La **Fonction Publique** de carrière est un autre pilier de la République. En effet le statut général des fonctionnaires est là pour protéger les agents publics mais aussi pour protéger les citoyens.

La **Fonction Publique** de carrière est la contrepartie de l'obligation de loyauté des fonctionnaires vis à vis de la Direction mais aussi de l'obligation de neutralité vis à vis des usagers.

La **Fonction Publique** de carrière passe par des possibilités réelles de déroulement de carrière : Avec **Force Ouvrière**, dites :

- **NON** au tassement continu des début de grille rattrapés le SMIC
- **OUI** à une vraie réforme globale de la grille indiciaire,
- **OUI** à une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice (les changements d'échelon et/ou de grade sont là pour reconnaître l'expérience de l'agent, pas pour compenser l'inflation),
- **OUI** à la promotion par liste d'aptitude, vrai mode de recrutement reconnaissant la valeur professionnelle d'agent n'ayant pas eu la possibilité de passer les concours.
- **OUI** au développant des facilités pour préparer et passer les concours internes.
- **NON** au choix entre vie de famille et carrière à la DGFIP, notamment pour le passage de C en B, et donc souvent sacrifice des promotions. ET DONC **OUI AU DROIT AU RETOUR DANS LE DÉPARTEMENT** pour les lauréats des concours internes et des listes d'aptitudes pour permettre à chacun d'avoir une carrière conforme à son mérite.